

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 février 2017

L'an 2017 et le 23 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire.

**Présents** : Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BERNARD Roselyne, BORSENBERGER Gisèle, BOURNOT Marie-Claude, COLLIER Corinne, GORSE Anne-Marie, LE GRAET Dominique, Melle BOUVENET Christelle, MM : AUVERGNE Serge, GAUTHEROT Michel, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, MOUTENET Maurice, PERUCCHINI Benjamin, PETTINI Jean-Michel, PONCE Thierry, PRODHON Patrick, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BAILLOT Claudine à Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Mme DI MARTINO Chantal à Mme GORSE Anne-Marie, Mme LE DUC Sandrine à M PRODHON Patrick, Mme VILLARD Agnès à Melle BOUVENET Christelle, M COUSIN Daniel à M MORO Marcel, M LAFFINEUR Eric à M MELIN François.

**Absent (s)** : Mme VAUTHIER Martine.

**A été nommée secrétaire** : M PONCE Thierry.



1 - **Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire en application de la délégation permanente accordée en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :**  
2017/11

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 ;

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions prises par Mme le Maire des décisions de ne pas exercer le droit de préemption à l'égard des sept déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

1 - Propriété cadastrée section AC n° 709, sise 26 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny :

Propriétaire : SARL Foncière DIDEROT ;

Acquéreur : Huseyin TURKER.

2 - Propriété cadastrée section AH n° 359 et 363, sise 4 rue Sous les Vignes :

Propriétaire : Anne ERNEST ;

Acquéreur : Marie MOISSON.

3 - Propriété cadastrée section AC n° 293, sise 8 Rue Carnot :

Propriétaires : Corinne HANNEQUIN et Pascal GRAPINET ;

Acquéreur : Non communiqué.

4 - Propriété cadastrée section 176 B 58 et 176 B 156, sise 18 Rue Marcel Galland à Donnemarie :

Propriétaire : Nathalie ROUBEYRIE ;

Acquéreurs : Morgane BERNET et Tony MICHAUX.

5 - Propriété cadastrée section AN n° 107 et 109, sise 1 Rue de Lorraine :

Propriétaires : Charlotte ROGER et Gilles GRANDJEAN ;

Acquéreurs : Charlotte ROGER et Gilles GRANDJEAN.

6 - Propriété cadastrée section AH n° 380, sise 5 Rue Saint-Jean :

Propriétaires : Audrey LUDENIA et Maxime BERTRAND ;

Acquéreur : Dominique DOC.

Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

## **2 - Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2017 :**

**2017/12**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2312-1 ;

Vu l'exposé de Mme le Maire ;

Vu le débat qui en a suivi ;

**PREND ACTE** de la bonne tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2017 ;

**NOTE** que les Conseillers municipaux ont été invités à en débattre.

Pas de vote, le Conseil municipal prend acte.

## **3 - Exercice 2017 - Ouverture de crédits anticipés dans l'attente du vote du Budget Primitif :**

**2017/10**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la Décentralisation ;

Vu le budget principal de l'exercice 2016 ;

Considérant qu'il convient de voter des crédits par anticipation permettant d'honorer les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** de voter les crédits d'anticipation conformément à l'annexe jointe ;

**PRÉCISE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2017 de la Ville.

## **4 - Commission intercommunale des impôts directs - Désignation des représentants de la Ville de Nogent :**

**2017/13**

Le Conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Considérant que suite à sa constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il appartient aujourd'hui à la Communauté d'Agglomération d'instituer une Commission intercommunales des impôts directs ;

Considérant que lors du dernier Bureau communautaire, il a été indiqué qu'il appartenait à la Ville de Nogent de proposer une liste de 6 (six) contribuables, en vue de constituer ladite Commission ;

Considérant dès lors que le Conseil municipal est invité à constituer ladite liste ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste suivante de 6 contribuables appelés à composer la Commission Communale des Impôts Directs :

1. Daniel VOILLEQUIN ;
2. David BIGUET ;
3. Pascal GILLET ;
4. Philippe VANNEROT ;
5. Olivier PETTINI ;
6. Emilie ESPRIT.

Daniel VOILLEQUIN, intéressé dans l'affaire, ne participe ni au débat ni au vote.

**5 - Collège public du comité de programmation LEADER – Désignation d'un représentant de la Ville de Nogent :**

**2017/14**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que suite à la création de la nouvelle Agglomération, il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant au sein du collège public du comité de programmation LEADER ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉSIGNE** Mme Anne-Marie NÉDÉLEC pour représenter la Ville de Nogent au sein du collège public du Comité de programmation LEADER du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

**6 - UCIA - Animation commerciale du Centre-ville - Attribution de subvention :**

**2017/15**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) de Nogent pour l'organisation d'animations commerciales du centre-ville, afin de maintenir la fréquentation des commerces locaux durant la période des travaux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale (UCIA) de Nogent pour l'organisation d'animations commerciales du centre-ville, afin de maintenir la fréquentation des commerces locaux durant la période des travaux ;

**FIXE** le montant de cette subvention à 5 600,00 € (Cinq mille six cent euros).

**NOTE** que les crédits nécessaires seront inscrits en tant que de besoin au budget Primitif 2017.

**7 - Inscription de biens à titre rétrospectif sur l'inventaire du Musée de la Coutellerie :**

**2017/16**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine, et notamment ses articles L. 112-11 et L. 451-2 ;

Vu la Circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France ;

Considérant les procès-verbaux établissant les résultats des quatre campagnes de récolement rédigés par la Responsable du Musée de la Coutellerie le 15 avril 2014 ;

Considérant que les résultats des campagnes de récolement établissent notamment les listes des biens non vus ou manquants, des biens détruits, des biens inventoriés ou à inventorier à l'issue du récolement ;

Considérant qu'en application de l'article L. 112-11 du Code du patrimoine, les collections des musées de France sont considérées comme trésors nationaux par l'État. À ce titre, elles sont inaliénables et imprescriptibles. Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire – proposées préalablement à l'avis de la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France.

Considérant dès lors qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter la liste des biens détruits à radier et celle des biens à inventorier ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la liste des biens à inventorier à titre rétrospectif à l'inventaire du Musée de la Coutellerie, qui s'établit comme suit :

Dénomination	Quantité	Observations	Inventaire rétrospectif
Coutellerie de table, fermante, cisellerie, instrumentation de toilette, etc.	240 UI	Don Gaume, 27/10/2006	2016.0.1 à 2016.0.191
Outillages	4 UI	Don Mailley (avant 2008)	2016.0.192 à 2016.0.195
Planches originales de l'Encyclopédie (Diderot & D'Alembert)	4 UI	Don NC (avant 2008)	2016.0.196 à 2016.0.199
Coutellerie de table, de métier, cisellerie, etc. <b>NOTA BENE</b> : les instruments de chirurgie sont placés en collections d'étude.	497 UI	Don Roulot (avant 2008)	2016.0.200 à 2016.0.496
<b>TOTAL OBJETS</b>		<b>745</b>	

**AUTORISE** la responsable du Musée à procéder aux inscriptions présentées plus avant.

#### 8 - Informations et questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.